Choix des matières L3

Par **Maya98**, le **04/09/2018** à **16:25**

Bonjour à tous !

Je rentre en L3 de droit cette année et je dois choisir entre droit commun des sociétés et droit des contrats spéciaux. J'hésite énormément car l'année dernière j'ai fais du droit des contrats et je trouvait cela assez dur mais d'un autre coté droit commun des sociétés ne m'attire pas plus que cela.

Si vous pouviez m'éclairez sur le contenu de ces matières, merci d'avance !

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/09/2018** à **06:51**

Bonjour

Vous devez choisir l'une à TD et vous suivrez l'autre en CM ?
Ou alors est-ce que vous ne suivrez pas du tout celle qui vous ne choisirez pas (ce qui serait incompréhensible car ce sont deux matières fondamentales du droit privé).

Pouvez-vous nous faire parvenir le lien de votre plaquette ?

Et surtout quel type de Master souhaitez vous faire ?

Par **MorganM**, le **05/09/2018** à **10:27**

S'agissant du contenu des matières, voici déjà un élément de réponse :

- Droit commun des sociétés : il s'agit d'étudier comment l'on constitue une société (immatriculation RCS, étude du contrat de société...), la différence entre sociétés de personnes (ex : une SCI) et une société de capitaux (ex : SA), les conditions de validité d'une société (les apports, le capital...), la responsabilité des personnes morales, les droits des associés, la liquidation et la dissolution de la société...

En d'autres termes, vous étudierez les règles communes à l'ensemble des sociétés (SCI, SARL, SA, SAS...) et vous apprendrez les étapes de constitution de celles-ci, ainsi que leur fonctionnement commun. C'est une matière utile pour des masters en droit des affaires, pour

amorcer le droit spécial des sociétés (où vous étudiez les règles propres à chaque société, pourquoi choisir l'une plutôt que l'autre selon les cas...) et comprendre de manière générale comment fonctionne une société (assemblée générale extraordinaire, ordinaire, conseil d'administration, etc).

- Droit des contrats spéciaux : en L2, vous avez étudié le droit des contrats (les règles communes aux contrats, un peu comme le droit commun des sociétés qui traite des règles communes à toutes les sociétés). Et bien ici, vous allez étudier les règles propres à certains contrats particuliers : la vente (vous apprendrez notamment les garanties dues par le vendeur, les obligations de l'acheteur, les conditions de formation de la vente...), le mandat, le contrat de dépôt...

C'est une matière utile également, c'est d'ailleurs dommage que vous soyez obligé de choisir entre l'un ou l'autre avec TD.

Comme l'a dit Isidore Beautrelet, il faudrait connaître vos souhaits de projet professionnel pour vous aider pertinemment.

Par **Maya98**, le **05/09/2018** à **12:32**

D'accord merci beaucoup pour vos réponses. Je me suis mal exprimée, je peux en effet choisir les deux matiéres en TD et c'est donc ce que je pense faire puisque je suis plus attirée par le droit privé. De base pour les TD j'avais le choix entre droit international public, droit des libertés fondamentales, droit du travail, droit contrats speciaux et droit des sociétés. Je dois en choisir 3, je prend aussi droit du travail.
Concernant mon projet professionnel je ne sais plus ce que je veux faire (master de droit privé peut etre ...) !

Par **MorganM**, le **05/09/2018** à **12:34**

Bonjour,

Etant donné votre profil privatiste, je pense qu'il est effectivement très judicieux de prendre ces deux matières à TD. Le droit du travail peut suffire largement sans TD, vu que vous n'avez pas émis de projet de M1 droit social.

Bon courage.

Par **Maya98**, le **05/09/2018** à **12:37**

D'accord, merci !

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/09/2018** à **08:30**

Bonjour

Si vous avez l'ambition de tenter le CRFPA, il peut être intéressant de suivre libertés fondamentales avec TD à la place de droit du travail.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés